

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 428

Rubrik: Dans les kiosques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'impôt sur la richesse : une initiative qui vaut mieux que son titre

L'aggravation de l'impôt sur la fortune, seule disposition de l'initiative socialiste qui justifie qu'on la considère comme préconisant un « impôt sur la richesse », n'est qu'un aspect mineur du projet soumis au peuple !

Précisons toutefois que, sur le thème « imposition de la fortune », l'initiative prévoit des taux-planchers cantons-communes qui correspondent à ceux appliqués dès maintenant par les cantons moyennement chers. L'aggravation n'est sensible qu'à partir d'une fortune de plus d'un million. En revanche, une exonération assez généreuse est prévue, puisque toute fortune jusqu'à 100 000 francs serait désormais exonérée. L'enjeu porte donc très peu sur la richesse.

L'initiative est à envisager sous deux aspects : pour elle-même, techniquement, et dans le contexte de cette interminable réforme des finances fédérales. Aujourd'hui, nous nous limiterons à ce deuxième aspect.

Même si les auteurs ne l'avaient pas prévu, l'initiative s'inscrit dans l'après-TVA. Le projet de juin offrait certains éléments de compromis que nous avons soulignés ici : allègement non négligeable de l'IDN, maintien de ressources suffisantes indispensables à la politique sociale, politique non déflationniste.

Dans les projets actuellement concoctés ne figurent plus aucun élément de compromis : les économies-transferts de charges sont aggravées, plus d'allègement de l'IDN, augmentation de l'ICHA ou introduction d'une TVA à 8 %...

Un tel programme n'est plus acceptable. La réaction très vive de la prudente Union syndicale est significative à cet égard.

Le Conseil fédéral attend le résultat du 4 décembre pour arrêter sa position définitive. Il espère un échec de l'initiative afin de pouvoir répondre

aux slogans « demandez un sacrifice aux possédants ! » : voyez, le peuple a tranché le 4 décembre !

D'ores et déjà, il faut réfuter cette interprétation. L'initiative a été élaborée comme moyen d'obtenir en Suisse une meilleure répartition de la charge fiscale, et non pas comme un volet de la répartition des sacrifices nécessaires pour redresser le ménage fédéral. Toutes les critiques des adversaires porteront d'ailleurs habilement sur son contenu technique, et non sur sa signification dans le contexte de la réforme des finances.

Une première conclusion donc : quel que soit le résultat de l'initiative, il ne saurait être question que la gauche renonce à l'exigence d'une réforme équilibrée des finances et qu'elle cesse de s'opposer à l'actuel diktat de la droite.

Il reste que le résultat pèsera sur la suite des événements. Il est certes difficile d'imaginer que l'initiative puisse réunir une majorité des Cantons, mais un score élevé marquerait la détermination du peuple suisse, avant d'accepter tout effort fiscal, de voir corriger les iniquités les plus criantes (voir DP 427), de voir supprimer un certain nombre de privilèges... et ils existent au niveau de l'imposition des sociétés et, dans certains cas, des personnes physiques.

Tous ceux qui veulent que les thèses de la gauche soient prises en considération dans les projets de 78 ou 79 doivent soutenir cette initiative. Un bon résultat obligerait le Conseil fédéral à entrer en matière, à abandonner sa politique unilatérale de droite.

Indépendamment des discussions techniques, l'enjeu est donc primordial.

DANS LES KIOSQUES

La source de l'information

L'entrée en fonction du nouveau rédacteur en chef de l'Agence télégraphique suisse (ats), Hanspeter Kleiner, a été l'occasion pour la « Weltwoche » (44) de présenter l'homme et l'agence.

Qui connaît en effet cette centrale de diffusion d'informations qui occupe nuit et jour pendant toute l'année 180 personnes dont 60 au siège central de Berne ? Le directeur actuel est M. Georges Duplain (que les lecteurs de la « Gazette de Lausanne » connaissent comme correspondant à Berne).

Hanspeter Kleiner vient de la « Neue Zürcher Zeitung » où son domaine était la politique locale, la politique sociale, les questions de santé et avant tout la politique et les problèmes des « médias ». Reparlera-t-on d'Hanspeter Kleiner lorsque le directeur Georges Duplain prendra sa retraite dans deux ans ? Ce n'est pas impossible si on n'en parle pas entre temps puisque, selon le nouveau rédacteur en chef, « moins on parle de ce poste, mieux cela vaut ».

BAGATELLES

Le Parti socialiste de la ville de Berne a invité les socialistes du Lauffonnais à faire une excursion à Berne. Rendez-vous à la Fosse aux Ours. Ça ne s'invente pas !

* * *

Kurt Furgler sait d'où vient le danger : des armes helvétiques; la Suisse en serait un véritable fournisseur mondial. Le président de la Confédération a fait son « mea culpa » en public lors de la visite de W. Scheel dans notre pays. Enfin, un frein à l'exportation d'armes, direz-vous; pas du tout, notre ministre de la justice faisait allusion aux ventes d'armes à des terroristes.

* * *

Le plus grand quotidien suisse, si l'on prend le format en considération, est « AGEFI Agence économique et financière ». Le sous-titre est précis « quotidien suisse ». Il est accompagné d'une indication « Commission paritaire No 57 537 ». Ne cherchez pas, le siège social est à Zurich, mais l'imprimerie est au 108 de la rue de Richelieu à Paris (France).